OBJECTIFS DE FORMATION AU COLLEGE

Extraits du BO n°6 du 28 août 2008

Percevoir la musique

(Page 4)

Écouter, explorer et caractériser le sonore et le musical

Tout au long de sa scolarité au collège, l'élève mobilise et développe des capacités et attitudes spécifiques

1. Il apprend à se rendre disponible à la perception des sons et de la musique (silence, concentration).
2. Il apprend à tirer parti de la subjectivité de sa perception plutôt que d'en rester dépendant.
3. Il apprend que sentiment et émotion sont les révélateurs d'une réalité complexe et permettent de comprendre les significations portées par la musique.
4. Il apprend que l'émotion est un sentiment relatif, propre à chaque individu, qu'elle ne présume pas de l'objectivité des faits et doit donc être acceptée pour ce qu'elle est chez lui et chez les autres.
5. Il apprend à formuler l'état de sa perception subjective ou objective avec un vocabulaire approprié et pour partie spécifique.
6. Il apprend à décrire, identifier et caractériser les éléments constitutifs du phénomène musical.
7. Il apprend à comparer les musiques pour, induire, déduire et vérifier des connaissances qu'il utilisera ensuite dans d'autres contextes.
8. Il apprend à analyser son environnement sonore, à identifier les sources qui le constituent et en comprendre ses significations.
9. Il apprend que l'oreille peut orienter son attention dans une direction particulière, sélectionner certaines informations parmi beaucoup d'autres.
10. Il apprend que sa capacité à percevoir nourrit sa capacité à produire et réciproquement.
11. Il apprend à mobiliser sa mémoire sur des objets musicaux de plus en plus longs et complexes.
12. Il apprend à transposer ses connaissances et compétences vers des musiques qu'il écoute de sa propre initiative.
13. Il apprend que l'oreille est un instrument intelligent, sensible et souvent virtuose. Mais qu'elle est aussi fragile et que son altération est irréversible.

Construire une culture

(Page 6)

Écouter et étudier les œuvres pour construire une culture musicale et artistique

Tout au long de la scolarité et dans le cadre des principes de mise en œuvre précisés ci-dessous, l'élève mobilise et développe des compétences culturelles :

a. Il apprend que la sensibilité musicale peut varier selon l'époque ou la situation géographique du créateur comme de l'auditeur.
b. Il apprend à respecter l'expression de la sensibilité de chacun.
c. Il apprend que la musique témoigne toujours de contextes qui la dépassent, qu'il s'agisse de faits historiques ou d'espaces géographiques.
d. Il apprend que la création musicale aujourd'hui est à la croisée de ces diverses influences et traditions, dans tous les cas l'expression d'un contexte original et complexe.
e. Il apprend que toute culture se construit dans un faisceau de traditions et de contraintes et que sa sensibilité dépend pour une large part de la connaissance des codes, conventions et techniques qui la fondent.
f. Il apprend que la musique est faite de continuités et de ruptures, d'invariants par delà l'histoire et la géographie mais aussi de spécificités qui jalonnent les langages et les esthétiques.
g. Il apprend que l'histoire européenne de la musique, si elle se développe sur une très longue durée, s'organise en grandes périodes esthétiques.

Produire de la musique

(Pages 6 / 7 / 8)

Interpréter et créer la musique

La pratique vocale au service de l'interprétation et de la création apporte nombre de connaissances et capacités auxquelles s'ajoutent des attitudes spécifiques qui font l'éducation musicale de l'élève :

1er. Il apprend que la voix participe à la connaissance de son corps.
2e. Il apprend que la qualité du geste vocal repose sur la maîtrise simultanée de plusieurs composantes indispensables à la mobilisation corporelle : posture, respiration, phonation, résonance.
3e. Il apprend à en tirer parti pour moduler son expression (timbre, dynamique, phrasé, etc.).
4e. Il apprend à imiter un modèle puis à l'interpréter.
5e. Il apprend à mémoriser un certain nombre de pièces d'origines variées qui constituent progressivement son répertoire personnel.
6e. Il apprend à écouter sa production pour la corriger et la préciser.
7e. Il apprend à écouter les différentes parties musicales tout en situant son propre rôle.
8e. Il apprend que la maîtrise individuelle dans un cadre collectif n'a de sens que si elle est partagée solidairement.
9e. Il apprend que l'exigence artistique est aussi nécessaire dans l'unisson que dans la polyphonie, dans le chant accompagné qu'*a cappella*.
10e. Il apprend à improviser dans des cadres définis et/ou sur des carrures brèves.

Le projet musical (page 8)

11e. • Il apprend à être auditeur, interprète et créateur.
12e. • Il apprend à s'écouter et parallèlement à écouter les autres.
13e. • Il apprend à travailler en groupe, à mettre au service d'une expression collective ses envies et ses talents.
14e. • Il apprend ce qui fait un style et découvre qu'il peut toujours s'en emparer.
15e. • Il apprend que tout projet musical s'enrichit des références culturelles dont on dispose.